



HAL
open science

La grammaire arabe : entre théories linguistiques et applications didactiques

Catherine Pinon

► **To cite this version:**

Catherine Pinon. La grammaire arabe : entre théories linguistiques et applications didactiques. Synergies Monde Arabe, 2011. hal-01946379

HAL Id: hal-01946379

<https://hal.science/hal-01946379v1>

Submitted on 6 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La grammaire arabe : entre théories linguistiques et applications didactiques

Catherine Pinon, Université de Provence / IREMAM, catherine.pinon@univ-provence.fr

Résumé : Cet article aborde la difficile question du rapport à la norme dans la langue arabe et de ses répercussions sur les recherches en linguistique arabe ainsi que sur la didactique de l'arabe langue étrangère. L'enseignant d'arabe est confronté à un double paradoxe : non seulement la langue qu'il enseigne n'est la langue maternelle de personne, mais encore se voit-il en devoir de refuser les tournures syntaxiques d'arabophones, pourtant maîtrisant cette langue, du fait du statut de la norme classique qui empêche l'acceptation des évolutions. Une fois analysées les raisons du décalage, sur le plan de la grammaire, entre langue enseignée et langue réelle, quelles solutions pratiques peut apporter la recherche en linguistique arabe, notamment la linguistique de corpus ? Ne doit-elle pas pour cela changer de point de vue sur la langue arabe ? Quels outils, basés sur les travaux des linguistes et mis au point par les didacticiens pour les enseignants pourraient voir le jour ? A partir d'exemples concrets, nous proposons de réfléchir aux enjeux et implications qui découlent du projet de fondation d'une grammaire de l'arabe littéral moderne fondée sur textes réels.

Mots clés : langue arabe, arabe langue étrangère, arabe classique, arabe moderne, grammaire, syntaxe, linguistique, linguistique de corpus, didactique, enseignement, norme.

Croiser les études linguistiques et didactiques se donnant pour objet l'arabe langue étrangère, voilà l'enjeu de cette réflexion sur la norme linguistique et son influence dans l'enseignement. Il est vrai que le regard normatif porté sur la langue arabe, hérité de la vieille tradition grammaticale arabe toujours en vigueur et repris par certains orientalistes puis arabisants, met à mal le souci de réalisme linguistique vers lequel les enseignants de langue vivante doivent théoriquement tendre.

Rappelons que la langue arabe est enseignée en France depuis les classes primaires jusqu'au supérieur : environ 37 000 élèves du primaire, près de 7 300 élèves du secondaire et quelques 5 000 étudiants du supérieur apprennent cette langue¹. Tant l'actualité internationale que la situation de la France héritée de son passé colonial et de sa situation géographique font de cette langue un instrument doublement recherché. Paradoxalement, ce besoin croissant ne génère pas forcément une dynamique de réflexion portant sur la didactique spécifique à cette langue² qui, sous couvert d'homogénéité, recouvre des réalités bien différentes. Au contraire, on assiste à la multiplication d'éditions de grammaires, manuels, cédéroms, lexiques, guides de conversation, grammaires de voyage et autres supports dont les contenus sont plus ou moins heureux. Pourtant, la situation linguistique propre à la langue arabe est telle qu'elle engendre des situations d'enseignement particulières qui forcent à s'interroger sur la place à assigner aux différentes variétés, en fonction de leur utilité réelle dans les situations concrètes. Qui s'intéresse un tant soit peu à l'enseignement de la langue arabe ne peut faire l'économie d'une réflexion portant sur l'enseignement de sa grammaire, qui se heurte actuellement à trois principaux obstacles : l'enseignement quasi-exclusif de la grammaire de l'arabe dit classique, l'inadéquation descriptive des grammaires de l'arabe moderne et le manque d'ouvrages de référence permettant d'élaborer des outils didactiques appropriés à la réalité de la langue enseignée.

Nous adopterons tour à tour la posture du professeur d'arabe et celle du linguiste arabisant, pour tenter de concilier ces deux approches complémentaires de la langue et ainsi faire des propositions pour repenser, au niveau théorique, l'enseignement de la grammaire arabe³. Nous aborderons les principales problématiques liées à l'enseignement de l'arabe

langue étrangère d'un point de vue théorique, avant d'illustrer la situation par une étude de cas plus pratique et de faire quelques propositions.

Le paradoxe de l'enseignant d'arabe, langue vivante

Les enseignants d'arabe littéral⁴ sont confrontés à un double paradoxe qui génère une situation pédagogique inconfortable : non seulement la langue qu'ils enseignent n'est la langue maternelle de personne, mais encore l'arabe est enseigné selon une norme classique prenant difficilement en compte les usages contemporains réels des locuteurs réels. En effet, les Arabes ont pour langue maternelle ce qu'il est convenu d'appeler un dialecte, celui-ci différant parfois d'une région à une autre. L'arabe non dialectal qui est enseigné à l'école est, pour ainsi dire, une découverte pour les enfants qui intègrent l'école primaire, même si les arabophones se trouvent en contact permanent avec lui dès leur naissance dans la vie quotidienne (radio, télévision, dessins animés, prières, récitations, chants patriotiques, *etc.*).

On serait tenté de comparer cette situation à celle d'un jeune francophone entrant en Cours Préparatoire et apprenant, au fil des ans, qu'il existe une multitude de temps qu'il se doit d'utiliser à l'écrit alors que d'autres, beaucoup moins nombreux, suffisent à l'oral.

Cependant, la variété d'arabe enseignée est prétendument classique, alors que l'arabe littéral véhiculaire des écrits administratifs, des médias et d'une bonne partie de la littérature contemporaine, est une langue moderne. Par rapport à l'arabe dit "classique", sa morphologie a été peu modifiée mais il a énormément évolué sur le plan lexical ; sur le plan syntaxique, l'évolution est bien plus importante que ce que les "puristes" veulent bien admettre. C'est en effet la syntaxe qui pose problème, car si la plupart des enseignants acceptent plus ou moins facilement d'enseigner des néologismes lexicaux, encore beaucoup refusent obstinément d'intégrer les évolutions de la syntaxe.

Ensuite, le poids idéologique dû aux représentations véhiculées sur la langue arabe est tel qu'il amène la majorité des locuteurs arabes à déconsidérer leur propre langue, le dialecte. Si le fait de ne pas parler comme Montesquieu écrit n'embarrasse nullement un locuteur français, la plupart des Arabes sont, quant à eux, élevés dans le complexe de ne parler qu'une *corruption (fasād)* de la langue arabe *la plus éloquente (al-fuṣḥā)*⁵. Cette vision de la langue arabe est partagée par bon nombre d'enseignants dans le monde arabe, comme en Europe : qui méprisant les dialectes, qui glorifiant la langue du Coran au détriment de l'arabe modernisé, ils enseignent comme on leur a appris, sans prendre en considération l'évolution de la langue. Comprendons-nous bien : la question ici n'est pas de nier la valeur de l'arabe classique, mais de s'abstenir de tout jugement de valeur à fondement idéologique que les études linguistiques ne corroborent pas. Rares sont ceux qui tentent de donner à l'arabe littéral moderne la place qui lui revient. Nous pensons que l'une des raisons de cet état de fait est la paucité des ressources de référence sur ce type d'arabe, élaborées par les linguistes et mises à la disposition des enseignants.

« L'arabe classique moderne » : quelle grammaire pour quel arabe ?

Les enseignants, pour la plupart, prétendent enseigner la langue de la presse, de la littérature contemporaine et des journaux télévisés. Mais en réalité, ils se basent sur un autre état de la langue et refusent que leurs élèves ou étudiants se conforment aux usages réels si ces derniers contreviennent aux usages classiques⁶. Dans les faits, c'est bel et bien la syntaxe de l'arabe classique qui est enseignée. Nous le montrerons plus loin. Le premier problème touchant à l'enseignement de la grammaire arabe est un problème d'*état* : étant bien établi et tout à fait documenté, c'est le système classique que l'on enseigne en omettant ou gommant ses évolutions et en faisant comme si cet état était toujours utilisé comme à la période

classique. C'est comme si on apprenait aux francophones à dire "moult" à la place de "beaucoup" et "ne... point" pour "ne... pas" sans leur faire prendre conscience de l'écart de style produit par le mélange de deux états de la langue, sans accepter que la langue contemporaine a banni les "moult" et les "point", qui figureraient encore dans les manuels de grammaire.

Le problème est assez dissimulé puisqu'en arabe, différents états de la langue cohabitent. Le système classique est donc paradoxalement un état "contemporain" à part entière, dans la mesure où son assise fondamentale dans la langue en fait un registre auquel on a régulièrement recours. Ainsi, la variété classique étant omniprésente, il est impératif de connaître les règles qui la définissent. Mais cette résurgence n'est pas la base du système, qui, lui, est fondamentalement moderne. Or, face à ce mélange de différents états de la langue, par souci de simplicité mais aussi par manque de description scientifique du phénomène, la langue arabe est habituellement restreinte à son état classique, le mieux connu parce qu'il est le plus décrit et le plus légitime aux yeux des "puristes"⁷.

La grammaire réduite de la *sui-langue* arabe classique

Dans les faits cependant, il s'avère que la grammaire arabe classique, très permissive⁸, est considérablement restreinte à des fins didactiques. Il est clair que d'un point de vue pédagogique, il est difficilement envisageable de tout permettre en langue (cette attitude est probablement le fait d'un certain mode d'éducation ; à l'avenir, notre manière d'appréhender les connaissances aura sans doute évolué sur ce point). Plus une règle est structurée et moins elle admet d'exceptions, plus elle est pratique à enseigner et à retenir. Or, ce type de règles idéales dont regorge la grammaire de l'arabe enseigné, bute souvent contre les usages réels⁹. C'était déjà le cas à la période classique où toute une littérature des « fautes courantes » a vu le jour¹⁰. Les enseignants d'arabe paraissent très souvent réfractaires à tout écart vis-à-vis de cette norme construite à des fins didactiques. L'outil est devenu la fin en soi : cette restriction de la grammaire classique a engendré ce que l'on pourrait nommer une *sui-langue* : sa grammaire restrictive et figée, ne connaissant pour ainsi dire pas d'exceptions, est trop logique... pour être honnête. Cette *sui-langue* est devenue la référence pour les enseignants qui ont fini par la prendre pour une "véritable" langue. Elle n'existe pourtant que dans les copies des élèves et des étudiants usant d'une grammaire restreinte à des fins didactiques. Certains la désignent sous l'appellation de « grammaire des instituteurs » (Bohas, 2010 : 181). De fait, ce n'est pas le *fushā* "originel" qui est la norme, mais la grammaire des enseignants. Certains linguistes arabisants s'offusquent de cette situation qui relègue les grammairiens arabes de la période classique à un second rôle, puisque leur grammaire n'est pas respectée ou mal connue. Mais pour nous, les enseignants, le problème ne se pose pas en ces termes : rien ne justifie en effet l'injonction à suivre et à enseigner uniquement la grammaire classique. Quel sens peut bien avoir, au XXI^e siècle, l'application à la lettre de la grammaire des grammairiens classiques, qui, déjà à leur époque, n'étaient pas exactement suivis ? Le problème posé est celui du refus d'intégrer les évolutions, ce que nous pouvons maintenant aisément comprendre : ces évolutions font voler en éclats le caractère logique et parfaitement cadré de la grammaire forgée pour l'enseignement. Pour protéger cette *sui-langue* bien pratique, les enseignants qui y sont attachés refusent de briser sa logique implacable en y adjoignant des nouveautés bien gênantes.

Le rôle échu à la linguistique

Le fait peut paraître étonnant que la plupart des enseignants européens aient repris à leur compte des problématiques typiquement arabes liées à cette langue, qui découlent d'une certaine conception idéologique à base religieuse et mythique de la langue arabe. Cette

attitude s'observe au niveau des publications avec l'apparition d'ouvrages du type *1001 fautes à éviter en arabe* visant à corriger les erreurs les plus courantes chez les apprenants, selon les règles classiques (Chraïbi, El-Qasem, 2008 : 81). En effet, de nombreuses évolutions désormais courantes, et que les Arabes eux-mêmes utilisent, sont classées au rang de "fautes". A ce sujet, nous rejoignons tout à fait F. Imbert (2010) lorsqu'il note : « nous avons l'impression que ces ouvrages opèrent comme des *gardiens du temple* en déplaçant vers les cours de langue arabe en Europe des problématiques strictement arabes, dépassées dans le cadre d'un enseignement de l'arabe langue étrangère, qui analysent les faits linguistiques en terme de *ṣawāb / ḥaṭā'* (bon / mauvais). » Une autre attitude, totalement inverse, consiste à complètement éluder les spécificités de la langue arabe : « nombre d'enseignants, au sein de certaines universités, se complaisent encore dans un silence gênant, se bornant à enseigner la langue décontextualisée de toute problématique socio- et historico-linguistique. Or, il semble que l'enseignant d'arabe se doit d'expliquer les choses. Une fois ces frontières posées, nous pouvons librement parler de réformes de la grammaire arabe. » (Imbert, 2010)

De fait, pour impulser ladite réforme, il semble évident que linguistes et didacticiens doivent travailler ensemble, les premiers au service des seconds, eux-mêmes au service de la langue qu'ils ont choisi d'enseigner. Comme le soulignait déjà P. Larcher il y a quelques années¹¹, « la linguistique arabe a une place de choix. [...] Nous n'avons pas à faire nôtres les croyances, mythes ou dogmes des arabophones en matière de langue. En revanche, nous devons impérativement imiter leurs pratiques langagières. C'est-à-dire apprendre, et donc enseigner, un arabe pluriel. Cela suppose une révolution didactique, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle a à peine commencé. Mais, la didactique relevant de la linguistique appliquée, une telle révolution présuppose que la linguistique théorique pose les principes d'une description générale de l'arabe en tous ses états et variétés, qui permettront d'élaborer manuels, grammaires et dictionnaires. Restaurer la continuité de l'arabe dans l'espace et le temps, c'est finalement le prendre pour ce qu'il est, non ce que d'aucuns voudraient qu'il fût : *une langue comme les autres, parmi beaucoup d'autres* » (Larcher, 1998 : 429). Des publications récentes indiquent que bon nombre d'enseignants sont prêts à remettre en cause leurs pratiques quant à l'enseignement de la grammaire arabe. Les grammaires descriptives montrent que certains linguistes veulent aussi faire évoluer le regard posé sur la langue arabe. Ce qui manque, c'est la collaboration entre didacticiens et linguistes autour d'un projet visant à réformer l'enseignement de la grammaire arabe sur des bases empiriques, pour ne pas dire scientifiques, i.e. à partir d'une description de la langue réelle détachée des carcans du classicisme.

Les grammaires de l'arabe moderne : publicité mensongère et inadéquation descriptive

Le regain d'intérêt pour la langue arabe, surtout outre-Atlantique depuis les attentats du 11 septembre 2001, a ouvert un créneau éditorial rentable. Ainsi, les méthodes et autres grammaires se sont multipliées ces dernières années, mais rares sont les ouvrages de qualité qui ont été publiés. Dans cette littérature des « *Grammar of Modern Arabic* », peu de grammaires retiennent notre attention¹², car elles reprennent en général le contenu de grammaires de l'arabe classique et se contentent de remplacer *lettre* par *e-mail* ou *voiture à cheval* par *avion*. A défaut d'être des grammaires de l'arabe moderne, ce ne sont même pas des grammaires modernes de l'arabe classique, puisqu'elles reprennent les mêmes présentation, classification et explication des faits linguistiques. A quelques exceptions près, les grammaires parues ces dernières années présentent le même défaut majeur : la répétition de règles qui n'ont plus cours en arabe contemporain. La raison en a été évoquée plus haut, il s'agit de la confusion entre, d'une part, la langue réelle et la langue constituée en "objet enseignable" (que nous avons nommée *sui-langue*), et d'autre part l'état classique qui reste la norme fantasmée et l'état moderne qui est réellement utilisé mais sur lequel on s'évertue à

fermer les yeux. Ces grammaires vendent en fait, sous couvert de *modern arabic*, une énième reproduction presque servile d'ouvrages antérieurs, manquant de recul critique ou de réflexion théorique.

L'autre problème que posent ces prétendues grammaires de l'arabe moderne, c'est leur inadéquation descriptive : à l'épreuve des textes, il s'avère en effet que ce qu'elles décrivent ne correspond pas forcément à la réalité des usages. Souvent, en confrontant le contenu de ces grammaires à un corpus textuel, on peut constater que la syntaxe décrite reste très classique et n'intègre que bien peu les évolutions syntaxiques présentes dans les textes. La présentation des faits montre elle aussi un véritable *suivisme* par rapport aux grammaires classiques.

L'exemple des phrases conditionnelles

Tentons, pour illustrer notre propos, d'analyser ce qui se passe avec la syntaxe des conditionnelles, très étudiée et cependant, il faut l'avouer, plus ou moins bien décrite, y compris pour les états anciens. Le paradoxe devant lequel le professeur d'arabe se retrouve peut-être résumé dans l'exemple suivant : c'est parce qu'il enseigne le système des phrases conditionnelles du registre classique de la langue arabe, qu'il sera obligé de sanctionner un élève parfaitement arabophone utilisant l'emploi contemporain réel des conditionnelles. Pourquoi ? Parce que ce dernier contrevient à des règles édictées il y a plus de mille ans et qui ne reflètent en rien l'usage réel des locuteurs.

Si ce professeur n'est pas réfractaire aux évolutions, on peut imaginer qu'il s'aidera des grammaires de l'arabe moderne pour construire son cours. Il sera alors confronté au problème de l'inadéquation descriptive évoqué plus haut, puisque ces dernières ne rendent pas totalement compte de l'usage moderne de la langue¹³.

Si les grammaires de l'arabe moderne ne décrivent pas réellement les usages de la langue, alors peut-on se fonder sur ces dernières pour enseigner la syntaxe ? En fait, il apparaît que les auteurs de ces grammaires sont encore trop influencés par le système classique duquel ils peinent à s'affranchir. Il en va de même en didactique. Ainsi, le système présenté dans *1001 fautes à éviter en arabe* est celui de la langue classique (Chraïbi, El-Qasem, 2008 : 81). Doit-on en conclure que, pour ces auteurs, nous devons toujours, en 2010, écrire selon les règles classiques, alors que le système a évolué et que les Arabes eux-mêmes sont passés à un autre système¹⁴ ?

Dans le manuel scolaire *Kullo Tamâm*, dans la leçon consacrée aux phrases conditionnelles, nous pouvons lire « pour exprimer la condition, on utilise le plus souvent *idā* surtout dans la langue parlée. *'In* est employé dans des expressions figées, ou bien pour exprimer une hypothèse et parfois, comme en français, pour l'interrogation indirecte » (Tahhan, 2007 : 109). Puis, le mémento grammatical en fin d'ouvrage reproduit la tripartition classique *idā*/éventuel, *'in*/potentiel et *law*/irréel (*ibid.* : 154). On voit donc timidement poindre des caractéristiques du système moderne (« on utilise le plus souvent *idā* »), mais la mention « surtout dans la langue parlée » amène à penser que le système de l'écrit n'a pas changé et qu'il est dominé par *'in*, particule qui n'apparaît plus que dans des expressions figées en arabe moderne. On sent donc une volonté de décrire un système qui correspondrait mieux à la réalité, mais une sorte d'autocensure amène les auteurs à "se rétracter" pour finalement aboutir à la description classique du système.

Par manque de grammaire de référence de l'arabe moderne, les enseignants préfèrent se cantonner à l'arabe classique, ou plutôt à sa *sui-langue*, abondamment décrite et très balisée. Les didacticiens ne veulent pas prendre le risque d'édicter de nouvelles règles, qu'ils pressentent certainement, mais qu'aucune "autorité scientifique" n'a encore démontrées, et restent sur certains points très "traditionnalistes", grammaticalement parlant. Le rôle de la

linguistique de corpus, parce qu'elle tend à l'objectivité, est une solution au problème de l'inadéquation de la langue enseignée à la réalité de son usage.

Les grammaires descriptives fondées sur corpus : vers une norme plus juste ?

Comment faire pour prendre en compte les emplois modernes de l'arabe véhiculaire afin d'enseigner une grammaire proche de celle réellement suivie par les locuteurs ? Depuis V. Cantarino (1974-1975), les linguistes arabisants se tournent de plus en plus vers l'élaboration de grammaires descriptives. Celles-ci restent relativement peu nombreuses au regard des prétendues « *Grammar of Modern Arabic* » ou autres « grammaires pour francophones » qui foisonnent, car leur élaboration est minutieuse, fonction d'un corpus qui doit être préalablement constitué, exploité, et dont les résultats doivent être systématisés. Deux grammaires récentes, celle de R. Buckley (2007) et celle de E. Badawi, M. Carter et A. Gully (2004), fondées respectivement sur un corpus littéraire et un corpus de presse, ont été saluées pour leur sérieux. Toutefois, elles restent dans certains cas sous l'influence de la grammaire classique, notamment pour ce qui est de la présentation des faits linguistiques¹⁵, et ont l'inconvénient d'exposer des faits similaires dans différents chapitres. Mais le "descriptivisme" a ses limites. En effet, imaginer étudier un corpus jugé représentatif de la langue pour en systématiser la syntaxe, de manière purement descriptive, est une vision naïve du travail du linguiste et pourrait même en montrer les limites. Tout travail descriptif portant sur la syntaxe d'une langue, s'il est diffusé, aura forcément des répercussions sur la représentation que les locuteurs se font de cette langue, et donc sur la norme¹⁶. Décrire la langue, ce n'est ni l'expliquer, ni en déduire une grammaire (au sens normatif du terme, tout en ôtant à "normatif" sa valeur péjorative). C'est l'objectif visé par l'élaboration de la grammaire qui présidera au choix du corpus et de la méthode suivie. Une réflexion portant sur la norme devrait donc nécessairement précéder un tel travail, car on ne peut prétendre adopter un point de vue purement descriptif et se résumer à compiler toutes les réalisations possibles de la langue. Sachant l'impact d'un projet de cette envergure (la description d'un état contemporain servant de référence à l'érection d'une nouvelle norme), il serait bon de déterminer des critères qui permettraient de sélectionner les éléments devant intégrer cette grammaire (la fréquence d'un phénomène, révélée par les études statistiques, peut figurer parmi ces critères).

Vers un changement de paradigme en linguistique arabe ?

Si bon nombre de linguistes se confortent dans l'étude de l'arabe du Coran ou de la littérature classique, aisément exploitables car désormais totalement informatisés¹⁷, de plus en plus de chercheurs s'attaquent à l'étude de la langue contemporaine, multiple et globale. Ils constituent parfois des équipes de recherche pour former des grands corpus d'arabe moderne ou contemporain, développés pour l'étude du lexique, de la morphologie ou, plus rarement, de la syntaxe¹⁸. L'étude de la langue moderne est facilitée par le développement des banques de données textuelles. Le traitement des données reste cependant difficile, car si les sources informatisées sont très nombreuses, elles sont rarement organisées et demeurent très parcellaires. Pour respecter le droit d'auteur notamment, la littérature moderne, par exemple, est moins accessible en format numérique que la presse dont les archives sont, la plupart du temps, libres de droit ou du moins consultables gratuitement.

Si la plupart des corpus sont élaborés pour étudier la morphologie et le lexique (les collocations notamment), ce type d'outil permet aussi d'étudier la syntaxe à grande échelle (car c'est avant tout les études syntaxiques d'envergure qui font cruellement défaut). Ainsi, la création d'un grand corpus de référence pour l'arabe, qui rassemblerait des textes provenant de différents pays et appartenant à différents genres¹⁹, par une équipe de linguistes s'étant

entendue au préalable sur la manière de le traiter, pourrait s'avérer déterminant dans l'avenir des études de la grammaire arabe. Peut-être à cause de l'étonnante vivacité de la tradition grammaticale arabe, les linguistes travaillant cette langue sont, pour beaucoup, particulièrement victimes de l'objet²⁰ "langue arabe" : constituer un ensemble de pratiques originales en objet d'étude, c'est élaborer une abstraction que nous nommons "langue" et qui s'avère très pratique lorsqu'il s'agit d'en décrire le fonctionnement. Mais vouloir contraindre les locuteurs à se conformer à ce modèle théorique et refuser tout écart par rapport à la norme ainsi construite s'apparente, aux yeux des enseignants ou linguistes "réformateurs", à une hérésie. La linguistique de corpus, utilisée à bon escient, aidera probablement à faire évoluer cet état de fait.

En guise de conclusion : pour dépasser le paradoxe de l'enseignant

Admettre la nature multiple et mouvante de la langue arabe réelle (celle qui est employée par les locuteurs) afin de faire évoluer les objets et enjeux de la linguistique arabe pour permettre aux didacticiens d'élaborer des outils adéquats, cela pourrait constituer les grandes lignes d'un programme pluridisciplinaire capable d'éviter les écueils évoqués précédemment.

Il serait nécessaire de prendre un recul salutaire vis-à-vis de la langue "sentimentale", fantasmée par les grammairiens et transmise jusqu'à nos jours de génération en génération, afin de reconnaître et d'accepter la langue arabe réelle telle qu'elle est : plurielle et en perpétuelle évolution. Toute une réflexion devrait être menée sur le statut de la norme mais aussi sur la place à accorder à l'arabe classique dans l'enseignement. Les linguistes, relayés par les enseignants, sont les artisans de la lutte pour enrayer ce que L.-J. Calvet appelle la *schizoglossie* de l'arabe (1999 : 229). La linguistique de corpus peut être une réponse technique à cette problématique, si elle est pratiquée en réfléchissant à son établissement et aux conséquences dans les autres domaines de l'exploitation de ses résultats. Mais, pour développer des outils didactiques adéquats, il nous semble indispensable de s'interroger sur la nature du travail à accomplir : quelle grammaire, pour quel arabe ?

Bibliographie

- Auroux, S., 1998. *La raison, le langage et les normes*. Paris, PUF, collection Sciences, modernités, philosophies.
- Badawi, E., Carter, M. et Gully, A., 2004. *Modern Written Arabic. A comprehensive Grammar*. London and New York, Routledge, collection Comprehensive Grammars.
- Bohas, G., 2010. « Norme et violation de la norme. L'accord du verbe avec son sujet en arabe standard », *Normes et marginalités à l'épreuve*, sous la direction de Naoum Abi-Rached, Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 179-188.
- Buckley, R., 2007. *Modern Literary Arabic. A Reference Grammar*. Beyrouth, Librairie du Liban.
- Calvet, L.-J., 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Plon.
- Cantarino, V., 1974-1975. *Syntax of Modern Arabic Prose*, 3 vol. Indiana University Press, Bloomington / London, Asian Studies Research institute, Oriental series n° 4.
- Choubachy, C., 2007. *Le sabre et la virgule. La langue du Coran est-elle à l'origine du mal arabe ?* L'Archipel.

- Chraïbi, S., et El Qasem, F., 2008. *1001 fautes à éviter en arabe*. Paris : PUF, collection Major.
- Deheuvels, L., 2009 : « Les études d'arabe dans l'enseignement supérieur », in North, X. (dir.), 2009. *L'arabe en France*. Langues et cité. Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques. Octobre 2009, n° 15, p. 8.
- Deheuvels, L., Dichy, J., 2008 : « La “masse manquante” : l'offre du service public et les enjeux de l'enseignement de l'arabe en France aujourd'hui (rapport du CIDÉA) », Actes du séminaire national *Le centenaire de l'agrégation d'arabe* tenu à Paris, le 17 et 18 novembre 2006, Les Actes de la DEGESCO, Formation continue publications.
- Fleisch, H., 1963. « Observations sur les études philologiques en arabe classique », *Oriens*, vol. 16, pp. 134-144.
- Imbert, F., 2008. *L'Arabe dans tous ses états. La grammaire arabe en tableaux*. Al-'arabiyya aškāl wa-alwān, collab. C. Pinon. Paris, Ellipses.
- Imbert, F., 2010. « Enseigner la grammaire arabe à l'université : réforme et devoir de réalisme linguistique », à paraître dans les actes du congrès international sur l'enseignement de l'arabe langue étrangère (Congreso Internacional sobre Enseñanza del Árabe como Lengua Extranjera), Casa Árabe, Madrid.
- Kouloughli, D., 1994. *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*. Paris, Pocket, collection langues pour tous.
- Kouloughli, D., 2007. *L'Arabe*. Paris, *Que sais-je ?* PUF.
- Larcher, P., 1998. « La linguistique arabe, d'hier à demain : tendances nouvelles de la recherche », *Arabica*, 45/4, p. 409-429.
- Larcher, P., 2004. « Théologie et philologie dans l'islam médiéval : relecture d'un texte célèbre d'Ibn Fâris (X^e siècle) », in Patrick Seriot et Andrée Tabouret-Keller (dir.), *Le discours sur la langue sous les régimes autoritaires*, Cahiers de l'ILSI, n° 17, Université de Lausanne, pp. 101-114.
- Larcher, P. et Girod, A., 1990. « Passif grammatical, passif périphrastique et catégorie d'auxiliaire en arabe classique moderne ». *Arabica*, 37/2, pp. 137-150.
- Levallois, B., 2009. « L'enseignement de l'arabe dans l'institution scolaire française », in North, X. (dir.), 2009. *L'arabe en France*. Langues et cité. Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques. Octobre 2009, n° 15, pp. 6-7.
- Neyreneuf, M. et Al-Hakkak, G., 1996. *Grammaire active de l'arabe littéral*. Paris, Le livre de poche, collection les langues modernes.
- Ryding, K., 2007. *A Reference Grammar of Modern Standard Arabic*. Cambridge, Cambridge university Press.
- Sartori, M., 2010. « Pour une approche *relationnelle* de la conditionnelle en arabe littéraire moderne », *Arabica*, 57, pp. 68-98.
- Tahhan, B. (dir), 2007. *Kullo tamâm*. Arabe tome 2. Paris : Delagrave.

¹ Les chiffres de l'enseignement de l'arabe en France, difficiles à obtenir, sont souvent sujets à controverse. En 2006 (Deheuvels et Dichy, 2008 : 88-91), on estimait à environ 37 000 le nombre d'élèves du primaire apprenant l'arabe par le biais des ELCO (Enseignements de Langues et Cultures d'Origine), à 7300 les collégiens, lycéens et élèves de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles et à 5 000 étudiants des universités (cursus Licence, Master, Doctorat et Diplôme Universitaire d'arabe). En 2009, alors que le nombre d'établissements proposant l'arabe est en régression, les chiffres sont de 50 000 pour les élèves du primaire, de 8 700 pour les collégiens, lycéens et post-bac et de 6 500 à 7 000 étudiants (Levallois, 2009 et Deheuvels, 2009).

² Dans les années 1980-90, l'association *Arabe et Pédagogie* fut à l'origine de nombreuses initiatives, à travers notamment l'édition du Bulletin de Liaison des Professeurs d'Arabe (BLPA), de 1989 à 1992, ou celle de la revue bimestrielle *TextArabe* jusqu'en 2002. *Midad*, Magazine d'Information et de Documentation sur l'Arabe et sa Didactique, édité par le CNDP ou téléchargeable, fut l'instrument de liaison entre les enseignants et l'institution de 1996 à 2008. Ces revues, aidées par le support papier, ont considérablement enrichi la didactique de l'arabe, créant une émulation au niveau de la réflexion ou de la conception de supports, mais ont malheureusement cessé de paraître. Seule *Al-Moukhtarat*, la revue pédagogique de l'Institut du Monde Arabe, est encore éditée, mais même si elle présente des contenus didactisés, elle s'adresse avant tout aux apprenants eux-mêmes. Actuellement, les initiatives personnelles sous forme de sites Internet se multiplient, mais restent disséminées dans la toile sans permettre d'aboutir à une réflexion construite par l'échange des savoirs.

³ La didactisation des contenus grammaticaux pour les apprenants est une question que nous ne traiterons pas.

⁴ Nous parlerons d'arabe "littéral", variété moderne évoluée de l'arabe classique canonisé par les grammairiens dès le III^e s. de l'hégire / IX^e s. ap. J.-C., actuellement utilisée à l'écrit ou dans des situations d'oralisation de l'écrit, souvent en monologue.

⁵ Les grammairiens arabes de l'époque classique nomment en effet l'arabe "classique" *fushā* (litt. « [la langue] la plus éloquente ») et prétendent que les dialectes parlés par les Arabes n'en seraient qu'une corruption, position fondée sur une réflexion théologico-idéologique qui n'est pas tenable au niveau de la linguistique historique (cf. notamment Larcher, 2004 ou Kouloughli, 2007).

⁶ En didactique, l'emprise du "classicisme" se reflète en premier lieu dans la terminologie employée en cours, démontrant souvent le manque de recul vis-à-vis de l'objet-langue. Sur ce point, cf. Imbert, 2010.

⁷ Larcher et Girod (1990 : 137-138) usent de l'expression antinomique « arabe classique moderne » pour désigner ce que nous nommons l'arabe littéral, c'est-à-dire un arabe dont les fondements sont classiques mais qui a évolué à la période moderne. Cet « arabe classique moderne » n'est classique ni au sens de langue d'une certaine classe sociale, ni au sens d'un arabe enseigné dans les classes d'école, et encore moins au sens de langue de référence, contrairement à l'arabe "classique ancien", unique variété enseignée dans les écoles du monde arabe, langue tant estimée qui place ses locuteurs "en haut de l'échelle".

⁸ Les lecteurs habitués des grammairiens arabes auront remarqué qu'en bien des cas, « *yağūz*

al-wağhān » (litt. “les deux manières d’exprimer la chose sont permises”), autrement dit que plusieurs possibilités sont offertes là où une seule et unique prévaut dans l’enseignement (cf. Bohas, 2010). Rappelons tout de même que les grammairiens arabes de l’époque classique décrivaient eux-mêmes une langue qu’ils ne pratiquaient pas.

⁹ A titre d’exemple, pour traduire “quand”, d’aucuns s’évertuent à préconiser l’emploi de *‘indamā* pour le présent et le futur, et celui de *lammā* pour le passé, ce que l’usage au sein des textes contemporains contredit bien souvent, puisque *‘indamā* s’utilise souvent pour le passé.

¹⁰ Nous citons à titre d’exemple le *Durrat al-ğawwās fi awhām al-ħawāṣṣ* qu’al-Ḥarīrī consacra aux fautes d’expression en langue arabe. De nombreux ouvrages intitulés *Mu‘ğam al-aḥṭā’ aš-šā’i’a* répertorient depuis des siècles les erreurs les plus courantes de manière très péremptoire (*lā taqul... bal qul* : ne dis pas... mais plutôt...). Les grammairiens arabes ne sont pas en reste, puisqu’ils usent souvent de formules du type *yaqūlu l-ğāhil* (l’ignorant dit), *taqūlu l-‘amma* (le peuple dit) pour introduire une illustration fautive. Ce type d’ouvrages n’était pas destiné au peuple, mais bien à son élite, la *ħāṣṣa*, car c’était la seule qui pratiquait accessoirement ce niveau de langue.

¹¹ En fait, les protestations de ce type sont cycliques dans les études arabes. Les mêmes pratiques sont régulièrement dénoncées sans que l’on ait l’impression d’une prise de conscience réelle conduisant à un changement de perspective notable en didactique. « Les grammairiens arabes ont étudié minutieusement cette *‘Arabiyya* du désert et la grammaire qui en est résultée a été la norme pour la langue arabe enseignée par la suite jusqu’à nos jours [...]. Mais la philologie moderne, tout en reconnaissant l’application, l’effort généreux de ces hommes, ne peut en rester sur leur travail » (Fleisch, 1963 : 141). Nous pouvons aussi citer l’Egyptien Choubachy (2007 pour la traduction française) qui traite des mêmes problématiques.

¹² Parmi les grammaires les plus récentes ou les plus utilisées en France, nous pouvons citer : la *Grammaire active de l’arabe littéral* (M. Neyreneuf et G. Al-Hakkak), majoritairement utilisée dans le secondaire en France, qui est plutôt didactique ; la *Grammaire de l’arabe d’aujourd’hui* est celle d’un linguiste arabisant, D. Kouloughli ; l’*Arabe dans tous ses états. La grammaire de l’arabe en tableaux*, de F. Imbert, n’est pas à proprement parlé une grammaire de l’arabe moderne, mais a pour velléité d’intégrer des évolutions ; les *Modern Written Arabic. A comprehensive Grammar* de E. Badawi, M. Carter et A. Gully et *Modern Literary Arabic. A Reference Grammar* de Buckley sont des grammaires principalement descriptives fondées sur corpus (de presse pour la première, littéraire pour la seconde) ; enfin *A Reference Grammar of Modern Standard Arabic* de K. Ryding est l’archétype de ce que l’on peut nommer « grammaires classiques de l’arabe moderne ».

¹³ M. Sartori (2010) a étudié le système hypothétique de l’arabe littéraire moderne à partir d’un corpus de romans publiés entre 1963 et 2005 dans différents pays arabes. Il a ensuite comparé ses résultats avec le système décrit dans les grammaires consacrées à l’arabe moderne. La confrontation du système hypothétique tel qu’il apparaît dans les grammaires et tel qu’il peut être déduit de l’étude des textes a pour résultat une divergence au niveau de la nature des protases et des apodoses, mais surtout de l’emploi et des valeurs des particules du conditionnel. Pour les grammairiens, la particule *idā* n’est pas employée pour l’irréel et la particule *law* n’est pas utilisée pour le potentiel ; pour le linguiste se basant sur un corpus, les particules *idā* et *law* se partagent désormais les champs du potentiel et de l’irréel.

¹⁴ Peu d'auteurs qualifient précisément le type d'arabe dont ils traitent dans leurs ouvrages, ou, s'ils le font comme nous avons pu le voir avec les grammaires d'arabe moderne, il y a inadéquation entre l'état annoncé et l'état décrit. Ce flou qualificatif met l'accent sur la difficulté pour quiconque étudie l'arabe de déterminer avec précision son objet d'étude.

¹⁵ Si nous prenons l'exemple du passif périphrastique (exprimé majoritairement à l'aide du verbe *tamma* (*se dérouler, avoir lieu*) suivi d'un *mašdar* (nom d'action), utilisé dans le même sens que le passif vocalique), toutes deux le mentionnent, mais pas dans le chapitre qu'elles consacrent au passif. Il n'est pas mentionné dans la *Grammaire active*, ni chez Kouloughli ou Ryding. Seul l'*Arabe dans tous ses états* fait état des constructions périphrastiques de ce type au sein du chapitre consacré au passif (Imbert, 2008 : 212), introduisant dans un ouvrage destiné aux étudiants un fait décrit par deux linguistes (Larcher et Girod, 1990).

¹⁶ Prétendre faire du descriptif sans aucune visée normative est illusoire et revient à fermer les yeux sur la finalité ou l'utilisation d'un tel travail : « nous ne pouvons pas non plus ignorer que notre pratique descriptive et analytique constitue aussi une intervention dans les niches écolinguistiques, et qu'elle peut les modifier notablement » (Calvet, 1999 : 289). Sur ce point, cf. aussi S. Auroux, 1998 : 233, 240, 255.

¹⁷ Pour environ 80 €, on peut acquérir en Syrie un disque dur contenant la *maktaba šāmila* un programme permettant de faire des recherches dans 16.000 ouvrages arabes.

¹⁸ Cf. par exemple l'*arabicorpus* (D. Parkinson), le *Corpus of Contemporary Arabic* (E. Atwell, L. Al-Sulaiti de l'Université de Leeds), l'*International Corpus of Arabic* (S. Alansary, M. Nagi, N. Adly de la Bibliotheca Alexandrina), la base de donnée DIINAR (DIctionnaire INformatisé de l'ARabe), due à des chercheurs de l'IRSIT de Tunis, (A. Braham et S. Ghazali), de l'ENSSIB et de l'Université Lumière-Lyon 2 en France (respectivement M. Hassoun et J. Dichy).

¹⁹ La focalisation sur l'arabe de la littérature d'une part (considéré comme le représentant de la variété la plus conforme) et celui de la presse d'autre part (vu comme le seul lieu des évolutions) devrait être dépassée au profit de l'intégration d'autres genres et de leur comparaison.

²⁰ Cf. Calvet (1999 : 32-33) sur cette dichotomie langue-objet d'étude vs langue-pratique sociale au sein de la vie sociale.